

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



SENAT

CABINET DU PRESIDENT

**ALLOCUTION DU PRESIDENT A L'OCCASION
DE LA OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE
DE MARS 2015**

*Kinshasa
Palais du peuple
16 mars 2015*

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale et Estimé collègue,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Premier Président de la Cour Suprême de Justice,
Monsieur le Procureur Général de la République,
Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat,
Honorables Députés et Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Monsieur le Président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa,
Monsieur le Gouverneur de la Ville-province de Kinshasa,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions Diplomatiques,
Monsieur le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en République
Démocratique du Congo,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales du Système des Nations
Unies,
Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et Supérieurs des Forces Armées et de la Police
Nationale,
Messieurs les Représentants des Confessions religieuses,
Madame la Bourgmestre de la Commune de Lingwala,
Distingué(e)s invité(e)s,
Mesdames et Messieurs,**

Comme à l'accoutumée, la présente Session ordinaire s'ouvre conformément aux articles 115 de la Constitution et 74 du Règlement Intérieur du Sénat.

Elle intervient après une période de vacances qui, quoique courte, aura permis aux Honorables Sénateurs d'être à l'écoute de la population et de jauger l'état de l'opinion.

Il se dégage de différents rapports reçus par le Bureau que, si la situation sécuritaire du pays s'améliore davantage, la pauvreté reste présente.

Le Bureau attache une importance particulière à la présentation desdits rapports. La synthèse qui en découlera sera envoyée au Gouvernement pour des actions à mener à court, moyen et long termes, **dans le domaine social.**

Honorables Sénateurs et chers collègues,

La présente Session s'ouvre aussi au lendemain de la publication d'un certain nombre de mesures importantes :

- la loi du 12 février 2015 modifiant et complétant la loi électorale ;
- la loi de programmation déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces ;
- les mesures d'application de la loi électorale ;
- le calendrier électoral global ;
- la liste des Entités territoriales décentralisées et déconcentrées ;
- la liste des partis et regroupements politiques enregistrés.

Toutes ces mesures témoignent de la volonté des Institutions d'aller vers les élections.

Le caractère contraignant du calendrier électoral appelle l'implication de tous : institutions publiques, partis politiques, société civile, Communauté internationale...

Il revient au Gouvernement et aux différents partenaires de trouver les moyens nécessaires pour permettre à la CENI de respecter les échéances fixées.

En ce qui le concerne, le Sénat ne ménagera aucun effort pour que les « contraintes » relevant de sa compétence soient levées. Je pense ici notamment à la loi fixant les modalités de répartition des sièges, laquelle doit être adoptée dans les délais.

Quant au processus d'installation de nouvelles provinces, celui-ci est déjà engagé. J'en appelle au sens de responsabilité des uns et des autres, afin que l'application du régionalisme et de la décentralisation prévus par la Constitution ne puisse être l'occasion d'une remise en cause des acquis : **la paix civile, l'unité nationale, la démocratie**, etc.

Dans ce cadre, une attention particulière devra être accordée aux infrastructures scolaires, sanitaires, routières et administratives de nouvelles provinces à installer.

Des garde-fous nécessaires et suffisants devront être pris pour un partage équitable du patrimoine des anciennes provinces démembrées.

La nouvelle organisation administrative et territoriale, quant à elle, devra concilier l'intérêt de la suppression des anciennes structures - Directions provinciales, Districts, Cités et Postes d'encadrement administratif - avec la nécessité d'une bonne gestion du personnel de l'Etat placé dans ces Entités.

Ainsi, le processus électoral et le processus de décentralisation pourront se dérouler concomitamment dans l'ordre et la paix.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

Par-delà les préoccupations d'ordre politique, **la situation socioéconomique du pays** reste le centre d'intérêt de tout leadership politique responsable.

Aujourd'hui, d'après les rapports du Gouvernement de la cohésion nationale, le pays maintient le cap dans la poursuite des réformes économiques.

Les statistiques présentées à ce jour restent positives :

- alors qu'il a été de 8,9 % en 2014, le **taux de croissance du PIB** attendu en 2015 a toutes les chances de dépasser les 10% ;
- le **taux d'inflation** à fin-février s'est situé à 1,3% contre un objectif annuel de 3,5% ;
- quant au **taux de change** du Franc congolais par rapport au dollar américain, il est stable.

Ces indicateurs macroéconomiques risquent cependant de se détériorer à cause de l'instabilité de la conjoncture économique internationale. D'où la nécessité de maintenir les efforts.

Comme j'ai l'habitude de le dire, les statistiques économiques ne signifient pas grand-chose si elles n'induisent pas une **croissance inclusive**.

L'un des secteurs les plus porteurs de cette croissance inclusive c'est **l'agriculture**. Je me permets d'y insister.

En 2011, le Parlement a adopté et le Président de la République a promulgué **la loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture**.

Cette loi prévoit trois types d'exploitation agricole dans notre pays : **l'agriculture familiale, l'agriculture de type familial et l'agriculture industrielle**.

Dans un pays à plus de deux tiers des populations rurales comme le nôtre, la meilleure stratégie de combattre la pauvreté et l'exode rural c'est, évidemment, **d'encourager les deux premiers types d'exploitation**.

Toutefois, pour une croissance économique véritablement inclusive, **l'agriculture industrielle demeure la stratégie la plus rapide**.

Le Gouvernement est invité à **mettre en application le Fonds national de développement agricole**. La mise en place de ce fonds permettra non seulement l'accès des PME et PMI au crédit, mais surtout, la réduction des importations des produits agricoles et des denrées alimentaires.

Parallèlement à ce Fonds, il convient également de **créer des banques de crédit agricole, ouvertes tant aux industriels qu'aux petits exploitants**.

Ces banques et ce Fonds permettront notamment le financement des infrastructures de production des énergies pour le soutien agricole : **l'eau et l'électricité**.

C'est ici le lieu de saluer des initiatives comme celle du parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo. Multipliées dans toutes les provinces, de telles initiatives sont de nature à booster le développement économique national.

Le Gouvernement devrait cependant privilégier, dans ce genre de projets, **le partenariat public-privé**, voire carrément **l'initiative privée**.

A propos de ce partenariat ou de cette initiative privée, il nous revient que de plus en plus d'investisseurs étrangers s'y montrent réticents.

La cause est l'exigence, contenue dans l'article 16 de la loi et ses suites, **d'une majorité des parts sociales ou des actions réservées aux nationaux dans les sociétés d'exploitation agricole !**

Dans le cadre du projet de loi de modification déposé à l'Assemblée nationale, j'invite les Honorables Sénateurs à engager un débat franc et responsable sur cette question.

Tout en évitant le bradage du patrimoine agricole national, il faut aussi lui trouver des moyens de son développement. Pour ma part, il n'y a de nationalisme économique utile que là où des capitaux nationaux conséquents existent et permettent le développement socioéconomique de la Nation.

En ce qui concerne **les essences agricoles** à privilégier, j'invite le Gouvernement à aller vers les **cultures pérennes** : le café, le cacao, l'hévéa, le coton, le palmier à huile, etc.

Avec ces cultures, la RDC peut regagner sa place de peloton de tête des pays producteurs de leurs fruits. Je pense ici notamment à l'huile de palme, au café et à l'hévéa dont le pays était l'un des premiers producteurs.

Faut-il rappeler qu'avant les années 60, ces cultures pérennes fournissaient environ 45% des recettes d'exploitation du pays ! Elles intervenaient au moins à 49% du budget de la Colonie.

A mon avis, le pays ferait mieux de profiter au maximum de ses 80 millions d'hectares de terres arables, arrosées par de nombreux cours d'eaux.

Honorables Sénateurs et chers collègues,

La proposition du **calendrier de cette Session ordinaire** est déjà disponible. Il demeure ouvert, conformément aux textes et aux habitudes.

J'insiste particulièrement pour que **les matières en cours d'examen dans les Commissions** puissent être vidées au cours de cette Session.

Il appartient à la Conférence des présidents, **convoquée pour ce mardi 17 mars**, d'arrêter toutes les matières à inscrire dans ce calendrier.

D'ores et déjà, je vous invite à plus de **disponibilité** et d'**assiduité** tout au long de cette Session.

Sur ce, je déclare ouverte la Session ordinaire de mars 2015 et je vous remercie.

Léon KENGO Wa DONDO